



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 3 février à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 27/01/2026  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christiane PAUZON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice  
LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie  
GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,  
Serge ABOULIN, Christine SIMON, Gilles AUDRAS et Roland SEUX.  
Excusés :  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

**OBJET : ACTUALISATION COUT ENFOUISSEMENT BT RUE CENTRALE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une actualisation des coûts de réalisation des travaux cités en objet. Cette délibération annule et remplace la délibération D2025\_010 du 28 janvier 2025.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **227 660,49 €** hors taxe.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 30 %, correspondant au Génie Civil, soit :  
**227 660,49 € x 30 % = 68 298,15 €**

Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avant-projet de modification Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,
- **de confier** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- **de fixer** la participation de la commune au financement des dépenses à **68 298,15 €** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion

Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

- **d'inscrire** à cet effet la somme de **68 298,15 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Le Maire,

Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,

Thierry SOLEILHAC



Fait et délibéré le 03/02/2026  
Pour extrait certifié conforme